



Votation populaire cantonale du 14 juin 2026

**Crédit d'étude pour le Musée des
Beaux-Arts de Berne (rénovation et
construction d'un bâtiment de
remplacement)**

1

Crédit d'étude pour le Musée des Beaux-Arts de Berne (rénovation et construction d'un bâtiment de remplacement)

La question qui vous est posée :

Acceptez-vous le crédit d'étude pour le Musée des Beaux-Arts de Berne (rénovation et construction d'un bâtiment de remplacement) ?

L'objet de la votation

Les bâtiments du Musée des Beaux-Arts de Berne nécessitent d'importants travaux de rénovation. Aussi bien le bâtiment historique de 1879, dénommé bâtiment Stettler, que l'extension de 1983 (« bâtiment de l'Atelier 5 ») présentent des défauts importants sur les plans de la technique, de la sécurité, de l'accessibilité et de la protection des œuvres d'art.

Il est dès lors prévu de rénover l'ensemble du Musée des Beaux-Arts de Berne. Le projet prévoit la réfection du bâtiment Stettler et le remplacement de l'extension par un nouveau bâtiment. Il est par ailleurs prévu d'intégrer le bâtiment voisin (sis au n°6 de la Hodlerstrasse) dans le complexe du musée. Le coût total du projet est estimé à environ 147 millions de francs, auxquels le canton de Berne envisage de participer à hauteur de 81,057 millions de francs. Ce montant constitue le plafond fixé par le Grand Conseil pour la contribution du canton et ne pourra pas être dépassé. Le Musée des Beaux-Arts devra assumer le montant restant avec l'aide de donatrices et de donateurs privés, de fondations, des milieux économiques et du Fonds de loterie.

Pour l'heure, la votation concerne un crédit de 15,7 millions de francs pour l'étude de projet. Ce montant permettra de financer la planification détaillée, la procédure d'autorisation et les appels d'offres. Le crédit d'étude est déjà inclus dans les 81,057 millions de francs que financerait au maximum le canton en cas de réalisation du projet.

Par 91 voix contre 44 et 16 abstentions, le Grand Conseil recommande de voter :

OUI



Informations complémentaires
et vidéo explicative :
www.be.ch/projet1

Le projet en détail → page 4

Crédit d'étude pour le Musée des Beaux-Arts de Berne (rénovation et construction d'un bâtiment de remplacement)

Lors de la session d'automne 2025, le Grand Conseil a approuvé un crédit d'étude pour la rénovation et l'extension du Musée des Beaux-Arts de Berne. Un comité a saisi le référendum contre ce crédit, raison pour laquelle une votation populaire est organisée.

Prise de position du comité référendaire → page 10

Arguments avancés au Grand Conseil → page 11

Texte soumis à la votation → page 12

Une rénovation nécessaire en raison du mauvais état des bâtiments

Les bâtiments existants du Musée des Beaux-Arts à la Hodlerstrasse à Berne doivent être rénovés; ce constat s'applique aussi bien au bâtiment historique de 1879 («bâtiment Stettler») qu'à l'extension de 1983 («bâtiment de l'Atelier 5»). Des défauts substantiels ont été identifiés en ce qui concerne la technique du bâtiment, la sécurité parasismique, l'accessibilité, les voies d'évacuation, l'état des toitures et des façades et la protection des œuvres d'art. Sans améliorations en profondeur de la statique du bâtiment de l'Atelier 5, celui-ci ne pourra être utilisé que jusqu'à fin 2030. La technique du bâtiment Stettler est elle aussi vétuste. En l'absence de rénovation, il faut s'attendre à une augmentation constante des frais d'entretien et du risque d'interruptions de l'exploitation.

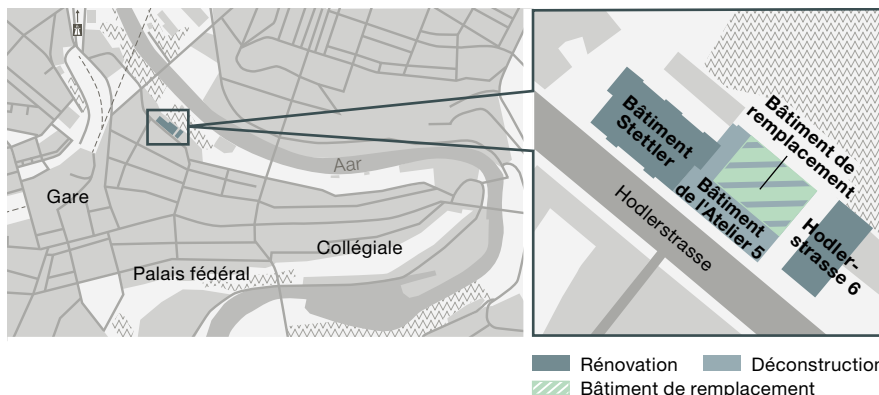
Le projet «Eiger»: rénovation, bâtiment de remplacement et extension

Dans le cadre d'une démarche intitulée «Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne», le musée a procédé à une étude de faisabilité, puis à un concours d'architecture international. Ressorti vainqueur de ce concours, le projet «Eiger» prévoit de remplacer le bâtiment de l'Atelier 5 par un nouveau bâtiment en grès, non accolé au bâti existant (voir le plan de situation). Le bâtiment Stettler, classé, serait quant à lui rénové et adapté aux exigences actuelles. Le projet prévoit par ailleurs d'intégrer dans l'exploitation du musée l'immeuble voisin sis au n° 6 de la Hodlerstrasse, aujourd'hui utilisé par la Police cantonale. Ce bâtiment, lui aussi classé, est destiné à être rénové, puis à héberger des bureaux et le bistro du musée, qui sera accessible au public.

De manière générale, le projet «Eiger» prévoit un peu plus de place pour les expositions et la médiation culturelle. Les espaces pourront par ailleurs être utilisés de manière plus polyvalente. De même, le projet offrira un accès sans obstacles et rendra l'exploitation du musée nettement plus efficiente. Il améliorera en outre les conditions pour la livraison des œuvres et le stockage sécurisé des biens culturels (dépôt d'œuvres d'art), afin de respecter les normes internationales en la matière. Le projet comprend enfin la création de deux nouveaux espaces urbains librement accessibles, côté Hodlerstrasse et côté Aar.

La démarche «Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne» comprend par ailleurs une revalorisation de la Hodlerstrasse. Il est notamment prévu pour ce faire de modérer légèrement le trafic et de déplacer la sortie du parking Metro afin d'y aménager une place ainsi que l'entrée du nouveau bâtiment. Placé sous la responsabilité de la ville de Berne, ce volet du projet concernant la revalorisation de la Hodlerstrasse sera également financé par celle-ci, avec une participation du Musée des Beaux-Arts aux coûts de déplacement de la sortie du parking.

Plan de situation du Musée des Beaux-Arts de Berne



Financement du projet

Le projet de rénovation intégrale du Musée des Beaux-Arts de Berne est conçu sous la forme d'un partenariat public-privé. Le total des coûts d'étude et de réalisation du projet est estimé à environ 147 millions de francs (niveau des prix de 2023, y c. renchérissement estimé d'ici à 2033).

Selon la répartition prévue, et avec le soutien de bailleuses et bailleurs de fonds privés (fondations, entreprises, personnes physiques) ainsi que du Fonds de loterie, le Musée des Beaux-Arts de Berne contribuera à ce montant à hauteur de 66 millions de francs. Parmi les contributions garanties jusqu'ici, la plus importante est sans conteste celle de la Wyss Foundation Europe du mécène Hansjörg Wyss. La Museumsstiftung für Kunst (Fondation des musées pour l'art) de la commune bourgeoise de Berne s'est elle aussi engagée à apporter une contribution financière. Les contrats relatifs aux fonds privés garantis jusqu'ici prévoient que ces fonds seront versés uniquement pour la réalisation du projet «Eiger» et du bâtiment de remplacement compris dans ce projet.

La contribution du canton de Berne issue des moyens publics ordinaires est fixe, soit 81,057 millions de francs au total. Ce plafond, fixé par le Grand Conseil, ne pourra être dépassé. En cas de dépassement des coûts, le Musée des Beaux-Arts devra trouver les fonds nécessaires auprès de tiers, ou les compenser en procédant à des réajustements.

Musée des Beaux-Arts de Berne

Fondé en 1849, le Musée des Beaux-Arts de Berne possède une collection d'art d'importance nationale. Cette collection comprend quelque 4000 tableaux et sculptures ainsi qu'environ 70 000 dessins, gravures, photographies, installations et vidéos. Chaque année, elle attire une centaine de milliers de personnes, y compris les publics scolaires. Environ la moitié des visiteuses et visiteurs viennent du canton de Berne. Les expositions du musée rayonnent au-delà des frontières nationales et font partie de l'offre touristique culturelle du canton de Berne. Juridiquement, le Musée des Beaux-Arts de Berne est une fondation de droit privé. La direction est assurée par une fondation faîtière à laquelle appartient également la fondation de droit privé Zentrum Paul Klee.

Lors de la révision de la loi sur l'encouragement des activités culturelles, les communes et le canton se sont réparti le financement des institutions culturelles à partir de 2013. Depuis, le canton de Berne est le seul acteur public à financer le Musée des Beaux-Arts, qu'il soutient dans le cadre d'un contrat de prestations. Ce contrat, dont le montant s'élève actuellement à 6,35 millions de francs par an, comprend des subventions aux frais d'exploitation et à l'entretien des bâtiments. En revanche, il ne s'étend pas aux projets d'investissement dans le bâti comme celui dont il est question ici. La législation permet toutefois au canton de contribuer au financement de tels investissements.

Crédit d'étude pour la planification

Le présent crédit d'étude de 15,7 millions de francs pour le projet «Eiger» vise à financer de 2027 à 2029 les travaux d'étude de projet pour la rénovation du bâtiment Stettler et du bâtiment sis au n° 6 de la Hodlerstrasse ainsi que pour le bâtiment de remplacement. Les travaux comprennent l'élaboration du projet de construction, la procédure d'autorisation et l'appel d'offres pour les marchés de construction. Aucune autre contribution n'est prévue pour financer l'étude de projet; les contributions des autres bailleuses et bailleurs de fonds sont réservées à la phase suivante, à savoir celle de la construction.

Le Grand Conseil a assorti le présent crédit de différentes charges. Ainsi, le Musée des Beaux-Arts doit fournir un rapport régulier sur les promesses de financement faites par des tiers et assumer lui-même les risques liés à la construction. Par ailleurs, le plafond fixé par le Parlement tient compte du renchérissement et de la taxe sur la valeur ajoutée. En outre, le crédit est soumis à la condition que la Hodlerstrasse demeure ouverte au trafic individuel dans la direction ouest (bretelle autoroutière de Neufeld).

Les débats au Grand Conseil

La nécessité urgente de rénover le Musée des Beaux-Arts de Berne fait l'unanimité au Grand Conseil. Les avis divergent en revanche sur la somme que le canton devrait consacrer à ce projet. La minorité considère que le projet proposé est surdimensionné et que la contribution prévue du canton est excessive. Étant donné le caractère encore imprécis des estimations de coûts, la minorité redoute par ailleurs que le canton ne doive en fin de compte assumer des coûts beaucoup plus importants, malgré le plafond fixé.

La majorité, pour sa part, fait valoir que le canton devrait assumer des coûts comparables s'il se limitait à la rénovation des bâtiments actuels du musée (voir encadré page 8). Elle considère que le projet «Eiger» est bien plus intéressant pour le canton de Berne et ne lui coûte guère davantage grâce aux contributions privées.

La majorité est d'avis que le projet «Eiger» présente une stratégie bien ficelée et convaincante pour la rénovation intégrale du Musée des Beaux-Arts. Toujours selon la majorité, le projet améliore grandement les conditions d'exploitation du musée, rend le patrimoine culturel accessible à la population dans des locaux accueillants et contribue à l'attrait touristique du canton. Le Grand Conseil a approuvé le crédit d'étude lors de la session d'automne 2025.

Variantes examinées

Le Musée des Beaux-Arts de Berne a été chargé par le Grand Conseil d'examiner des variantes moins onéreuses que le projet «Eiger». L'une de ces variantes prévoyait simplement l'assainissement du bâtiment Stettler et du bâtiment de l'Atelier 5. Une autre variante prévoyait, en sus de l'assainissement des deux bâtiments mentionnés, la rénovation du bâtiment au n° 6 de la Hodlerstrasse et son intégration dans le musée. Dans les deux cas, il n'y aurait pas eu de bâtiment de remplacement. Toutefois, les deux variantes examinées se seraient traduites par des améliorations bien moindres pour l'exploitation du musée que le projet «Eiger» et son bâtiment de remplacement. Par ailleurs, l'examen a montré que la première variante n'aurait pas entraîné d'économies décisives pour le canton de Berne et que la deuxième lui aurait même occasionné des dépenses supplémentaires, les contributions garanties par des tiers n'étant mises à disposition que pour le projet «Eiger».

Prochaines étapes

Si les électrices et les électeurs du canton de Berne approuvent le présent crédit d'étude, la planification du projet «Eiger» pourra avancer comme prévu. Le Grand Conseil pourra alors se prononcer sur la subvention cantonale affectée à la réalisation du projet, et ensuite l'électorat en cas de référendum.

Le début des travaux de rénovation et de construction est prévu pour 2031. Le maître d'ouvrage est le Musée des Beaux-Arts de Berne. L'ouverture du musée rénové est actuellement prévue pour fin 2035. Le Musée des Beaux-Arts restera fermé au public pendant les travaux. Il prévoit d'organiser des expositions dans tout le canton pendant cette période.

Conséquences d'un rejet du projet

Si l'électorat bernois refuse le présent crédit d'étude, le projet «Eiger» pour la rénovation intégrale du Musée des Beaux-Arts de Berne sera abandonné. Toutefois, la nécessité d'agir rapidement pour rénover le musée n'est pas contestée. Si rejet il y a, le musée devra élaborer un nouveau projet, ce qui prendra du temps, et il est fort probable que le canton aura des dépenses importantes à assumer. Par ailleurs, les contributions privées promises ne valent que pour le projet «Eiger» et ne sont pas garanties si un nouveau projet voit le jour.

Prise de position du comité référendaire

Oui à l'art – mais pas à n'importe quel prix

Les dimensions du projet «Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne» et son bâtiment de remplacement dépassent les limites du raisonnable. En 2021, le plan d'investissement intégré prévoyait une subvention cantonale de 40 millions de francs, qui a été augmentée à 57,6 millions de francs en 2024. Maintenant, les coûts totaux du projet jusqu'en 2033 sont estimés à 147 millions de francs et il est prévu que les contribuables du canton de Berne en financent la plus grande partie, à savoir 81 millions de francs (hors subvention du Fonds de loterie), dont 15,7 millions rien que pour la planification.

Un projet disproportionné et manquant d'originalité

Le canton a plus de projets d'investissement qu'il ne peut en financer, raison pour laquelle il en supprime ou en repousse certains (rénovations d'écoles, p. ex.). Par ailleurs, l'offre de soins hospitaliers a été réduite dans plusieurs régions (avec notamment la fermeture de services d'obstétrique). Dans ce contexte, il est incompréhensible que le canton veuille accorder 81 millions de francs à un nouveau temple de l'art.

Il ne fait aucun doute que le Musée des Beaux-Arts a besoin d'une rénovation. Toutefois, le cube massif, démesuré et dépourvu d'originalité prévu au centre de Berne appartient à une autre époque. Cette variante de luxe à 147 millions semble surtout motivée par la peur de perdre les dons d'un milliardaire suisse controversé vivant aux États-Unis. Les autres options moins coûteuses n'ont pas été évaluées par une instance indépendante.

Pourtant première bénéficiaire du nouveau Musée des Beaux-Arts situé sur son territoire, la ville de Berne n'apporte pas de participation financière au nouveau bâtiment. Elle met temporairement à disposition du musée un bâtiment qu'il faudra d'abord rénover pour 19,5 millions de francs. Même le respect de la charge prévoyant le maintien du trafic routier sur la Hodlerstrasse (bretelle autoroutière de Neufeld) n'est pas garanti juridiquement. À ce sujet, l'exécutif de la ville de Berne fait savoir que cette condition n'a pas d'effet direct pour la ville.

La menace d'un puits sans fond

Aujourd'hui déjà, le canton verse chaque année 12,5 millions de francs au Musée des Beaux-Arts et au Zentrum Paul Klee (ZPK), dont le degré de couverture des coûts est inférieur à 40 %. Le canton devra aussi déboursier des millions pour la rénovation du ZPK. Et maintenant, on prépare un nouveau projet de luxe. Alors que les projets de construction complexes présentent un risque important de dépassement des coûts (p. ex. en raison du terrain incliné), rien n'a été prévu pour le cas où les 147 millions ne suffiraient pas. L'art a pour vocation de donner des impulsions – par ses contenus et sa créativité. Le canton devrait dès lors investir dans les personnes ayant un talent artistique plutôt que dans des projets de luxe en béton.

Le texte de cette page a été rédigé par le comité référendaire (art. 54, al. 3 LDP).

Arguments avancés au Grand Conseil

pour le projet

- Il est urgent de rénover les bâtiments du Musée des Beaux-Arts de Berne. L'un d'entre eux ne peut être exploité que jusqu'à fin 2030.
- Le projet offre des avantages clairs : meilleures conditions d'exploitation, accès sans obstacles, espace accru pour les expositions et la médiation culturelle et offre de restauration attrayante.
- La contribution du canton est limitée à un peu plus de 81 millions. Le musée prend en charge une grande partie des coûts et assume les risques du chantier.
- Grâce aux contributions privées, le présent projet n'est pas beaucoup plus onéreux pour le canton qu'une simple rénovation, mais présente un bénéfice bien plus intéressant.
- Le musée pourra réduire ses dépenses d'entretien et sa consommation d'énergie, et simplifier sa logistique. Résultat : surface d'exposition accrue, mais coûts d'exploitation inchangés.
- La collection du Musée des Beaux-Arts constitue un patrimoine culturel d'importance internationale. En conservant ce patrimoine et en le rendant visible, le musée contribue à l'intérêt touristique du canton.

Résultat du scrutin au Grand Conseil :

91 oui

44 non



16 abstentions

contre le projet

- Le projet est surdimensionné. La contribution prévue pour le Musée des Beaux-Arts est élevée et fait concurrence aux investissements du canton dans ses propres bâtiments.
- Des doutes persistent quant au respect du plafond des coûts. En fin de compte, les éventuels surcoûts devront probablement quand même être assumés par le canton.
- La loi prévoit simplement que le canton verse des subventions à l'exploitation du musée. Il a certes la possibilité d'accorder des subventions d'investissement, mais il n'en a pas l'obligation.
- La ville de Berne profite sans payer. Elle cède au canton le bâtiment au n° 6 de la Hodlerstrasse, qui doit être rénové. Le canton devra également contribuer à l'entretien de ce bâtiment classé.

Texte soumis à la votation

Arrêté du Grand Conseil «Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne» – rénovation et construction d'un bâtiment de remplacement. Contribution cantonale à l'étude de projet, crédit d'engagement 2026–2028

1. Objet

Depuis sa création en 1849, le Musée des Beaux-Arts de Berne a constitué l'une des collections d'art les plus importantes et les plus diversifiées de Suisse. Grâce à sa collection, ses expositions et expositions temporaires, le musée rencontre un large écho au niveau national et international. Depuis 2015, le canton de Berne est la seule autorité publique de financement du Musée des Beaux-Arts, qu'il soutient en tant qu'institution culturelle d'importance nationale dans le cadre d'un contrat de prestations, conformément à la loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles. Outre les subventions versées pour l'exploitation, le contrat de prestations prévoit des subventions pour les dépenses liées à l'entretien des bâtiments. En revanche, les investissements dédiés à la remise en état des infrastructures ne font pas partie du contrat de prestations. Sur demande, le canton peut verser des subventions de soutien aux projets d'investissement, afin de garantir la capacité opérationnelle de l'institution.

Les deux bâtiments du musée, à savoir le bâtiment Stettler datant de 1879 et l'extension de 1983 (bâtiment de l'Atelier 5), doivent être rénovés de toute urgence. Ils présentent en effet de graves lacunes en matière de technique du bâtiment et de climatisation, de structure porteuse (sécurité sismique), d'accessibilité, de livraison et de logistique des œuvres d'art, d'éclairage, de voies de sécurité et de fuite, ainsi que de protection à long terme des biens culturels (dépôt d'œuvres d'art). Pour des raisons statiques, le bâtiment de l'Atelier 5 ne peut être exploité que jusqu'à fin 2030. Une rénovation du bâtiment Stettler est nécessaire dans un avenir proche, car la technique du bâtiment a déjà plus de 25 ans et, en cas de nouveau report, il ne sera plus pos-

sible d'assumer le risque d'interruptions de l'exploitation, qui engendreraient des coûts élevés et pourraient entacher la réputation du musée.

Afin de satisfaire à l'avenir aux exigences d'une exploitation muséale moderne et de pouvoir continuer à organiser des expositions au rayonnement national et international, la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne a examiné ces dernières années, en collaboration avec la Direction de l'instruction publique et de la culture, plusieurs solutions pour le développement du Musée des Beaux-Arts. Une étude de faisabilité publiée en 2019 a montré que la construction d'un nouveau bâtiment pour remplacer celui de l'Atelier 5, en lieu et place d'une rénovation coûteuse, représentait la meilleure solution, combinée à l'intégration de l'immeuble de la Hodlerstrasse 6 (qui fait actuellement partie du poste de police de Waisenhaus) et à la connexion avec l'espace public. Il s'agit en premier lieu, non pas d'agrandir la surface d'exposition, mais de mettre en œuvre un concept global convaincant, qui permette une exploitation efficace du musée tout en ménageant les ressources et en proposant des offres attrayantes.

Un concours international d'architecture a été organisé sur la base des conclusions de cette étude. Le projet lauréat, intitulé «Eiger», prévoit la construction d'un nouveau bâtiment indépendant en grès (prescription de l'UNESCO), qui redonnera au bâtiment Stettler son autonomie architecturale et permettra de relier de manière optimale le musée à l'espace public. Le jury, très diversifié, a également été convaincu par les caractéristiques du projet en matière d'exploitation.

Le projet «Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne» est conçu comme un partenariat public-privé. Les particuliers, les fondations, les milieux économiques et le Fonds de loterie prennent en charge plus de 40 % des coûts totaux de 133 millions de francs (état des coûts en avril 2023¹) pour la rénovation du bâtiment Stettler, la construction du bâtiment de remplacement, ainsi que la rénovation du bâtiment de la Hodlerstrasse 6, qui abritera l'administration et le café. Selon le plan de financement, les coûts pour le canton s'élèvent à 68 millions de francs (état des coûts en avril 2023; vraisemblablement CHF 81 millions avec le renchérissement jusqu'en 2033). Un plafond de coûts pour les moyens

1 Source: estimation sommaire comparative des coûts de construction par la société Büro für Bauökonomie 2024, état des coûts en 2023

ordinaires a été fixé à hauteur de 81,057 millions de francs (comprenant les frais découlant du concours d'architecture et de l'étude de projet), ce qui correspond au montant inscrit au plan d'investissement intégré (PII) 2025-2034. Les deux autres variantes de mise en œuvre du projet lauréat (variantes «Rénovation» et «Rénovation+») ne prévoient pas de financements privés. Une comparaison des variantes proposées montre cependant que le recours à des fonds privés permet d'appliquer une solution globale nettement plus attrayante et durable pour le canton.

En tant qu'unique autorité publique de financement du Musée des Beaux-Arts de Berne, le canton a déjà alloué des subventions pour l'étude de faisabilité et le concours d'architecture (ACE 629/2018). Le crédit demandé de 15,7 millions de francs doit permettre de financer, sur la base du projet lauréat, l'étude des mesures d'assainissement et de la construction d'un bâtiment de remplacement ainsi que l'appel d'offres (phase SIA 41). L'intégration de la phase SIA 41, qui comprend déjà des appels d'offres pour les principaux corps de métier, permet d'augmenter de manière décisive la précision des coûts pour le crédit de réalisation.

2. Bases légales

- Art. 2, lit. c, art. 4, art. 5, al. 2, lit. b, art. 7, al. 2, art. 12, al. 1, lit. d, art. 13, art. 14 et art. 16 de la loi cantonale du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC; RSB 423.11)
- Art. 3, al. 1, lit. b de l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OAC; RSB 423.411.1)
- Art. 22, art. 27, art. 30, al. 1, art. 32 et art. 33 de la loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin; RSB 620.0)
- Art. 27 et art. 34, al. 2 de l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin; RSB 621.1)

3. Nature et qualification juridique de la dépense

Dépense nouvelle unique (art. 27 et art. 30, al. 1 LFin).

4. Crédit déterminant

Coûts du concours et de l'étude de projet

	CHF	CHF
Coûts du concours d'architecture		2 450 000
Déduction part fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne	-1 500 000	
Déduction subv. cantonale approuvée par l'ACE 629/2018	-700 000	
Déduction crédit suppl. pour l'étape de rectification approuvée le 3.4.2024 par la directrice de l'instruction publique et de la culture	-250 000	-2 450 000

	CHF	CHF
Coûts de planification		
SIA 31 (avant-projet)	2 100 000	
SIA 32 (projet de construction)	5 200 000	
SIA 33 (autorisation)	500 000	
SIA 41 (appel d'offres)	4 340 000	12 140 000
4 % de frais annexes sur coûts de planification		485 600
Direction de projet (fiduciaire du maître d'ouvrage, gestion de la qualité, direction des différents sous-projets) durant les années 2025–2029		1 500 000
Juristes, spécialistes		230 000
Imprévus		200 000
Coûts nets		14 555 600
Réserve pour 3 % de renchérissement: estimation selon l'exécution moins le montant arrondi		430 524
Coûts nets, y c. réserve		14 986 124
8,1 % de taxe sur la valeur ajoutée		1 213 876
Montant du crédit déterminant pour la compétence en matière d'autorisation de dépenses selon l'art. 34 OFin		16 200 000
Déduction du crédit d'étude de projet anticipé approuvé le 27 juin 2023 par la directrice de l'instruction publique et de la culture		-500 000
Crédit d'étude de projet à approuver		15 700 000

Sur la base des coûts de construction attendus, les coûts de projet pour les phases SIA 31-41 ont été calculés. La phase SIA 41 est intégrée dans l'étude de projet, afin de calculer les coûts de la manière la plus précise possible pour la réalisation. Cette phase inclut déjà des appels d'offres pour les principaux corps de métier et donc des offres concrètes qui sont déterminantes pour calculer le crédit de réalisation. Les coûts d'étude de projet comprennent également les coûts de la direction du projet, y compris la direction des différents sous-projets, l'accompagnement du jury, la gestion de la qualité liée au projet, les dépenses pour la conception à coût objectif (Design to Cost) pendant l'étude de projet ainsi qu'un poste de juriste et de spécialiste.

La demande de crédit comprend une réserve pour les coûts du renchérissement de l'ordre de 3 %. Pour toute la durée de l'étude de projet et de la réalisation, le renchérissement annuel est estimé à 1 %. La présente demande ne prend en compte que le renchérissement pour la phase d'étude de projet entre 2026 et 2028. Étant donné la date de référence pour le calcul du renchérissement (avril 2023), la période couverte correspond à six années. Les coûts étant échelonnés dans le temps, l'évolution attendue du renchérissement (%) est divisée par deux.

Les engagements des bailleurs de fonds privés s'appuient sur l'hypothèse que le projet « Eiger » sera réalisé. Ils mettent leurs moyens à disposition exclusivement pour la phase de réalisation (travaux de construction), car ils veulent avoir la certitude que le projet sera mis en œuvre de manière fidèle au concept fondamental « Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne ». Le crédit d'étude de projet doit donc être financé sans fonds privés.

5. Nature du crédit / Compte / Groupe de produits / Exercice

Il s'agit d'un crédit d'engagement pour les années 2026 à 2028, qui sera vraisemblablement remplacé par les tranches de paiement suivantes :

Exercices comptables 2026 à 2028

Centre de profit	4487010001	Encouragement des activités culturelles
Mandat interne	484100010001	Encouragement des activités muséales et des arts visuels

Compte	5650000000 Propres subventions pour des entreprises privées		
Versements prévus :	2026	CHF	6 700 000
	2027	CHF	7 200 000
	2028	CHF	1 800 000
Total	CHF 15 700 000		

La subvention cantonale est en grande partie incluse dans le plan intégré mission-financement 2026-2028. L'intégration de la phase SIA 41 entraîne un transfert des coûts de la réalisation vers l'étude de projet. Ce transfert peut être partiellement compensé par des retards et des reports dans d'autres projets de construction.

Les indications complémentaires relatives aux investissements se trouvent sous le chiffre 5.5 du rapport.

6. Conditions

- La subvention dédiée à l'étude de projet constitue une limite supérieure. Les coûts supplémentaires ne sont pas pris en compte.
- La subvention est versée par tranches.
- Il convient de tenir compte du droit des marchés publics.
- La subvention dédiée à l'étude de projet ne crée aucun précédent pour d'autres subventions au projet.
- Un plafond de coûts pour les moyens publics ordinaires à hauteur de 81,057 millions de francs est fixé pour le projet « Avenir du Musée des Beaux-Arts de Berne ». Ce montant comprend les subventions cantonales pour le concours d'architecture et l'étude de projet et la subvention publique pour le crédit de réalisation (y c. le renchérissement jusqu'à la fin des travaux et les réserves).
- Dans le cadre du crédit de réalisation, il faut indiquer dans quels domaines du présent projet de rénovation et de construction d'un bâtiment de remplacement il est possible d'économiser des coûts (Design to Cost) pour respecter le plafond de coûts. En parallèle, il faut présenter les conséquences de ces économies.
- Par rapport à la réalisation des étapes de construction, il faut tenir compte des exigences de la police cantonale (POCA) qui s'entraîne dans la caserne située à proximité immédiate :
 - La vue sur la cour intérieure (parking des véhicules d'intervention) depuis le bâtiment de la Hodlerstrasse 6 doit être restreinte par des mesures adéquates. Les visiteuses, visiteurs,

collaboratrices et collaborateurs du Musée des Beaux-Arts ne doivent pas avoir une vue directe sur le bâtiment de la POCA ni sur les surfaces qui en font partie. Il s'agit là de questions primordiales concernant la sécurité, la protection des données et la protection des droits de la personnalité de tiers.

- Lors de l'aménagement des abords, il faut absolument veiller à ce que ces mesures empêchent de pouvoir passer par-dessus le mur de la cour intérieure (parking des véhicules d'intervention).
- Concernant la modération de la circulation indiquée dans le chapitre 3.4.4. «Revalorisation de la Hodlerstrasse en concertation avec les personnes concernées» du rapport, nous attirons l'attention sur le fait que la police cantonale doit pouvoir en tout temps traverser rapidement le centre-ville d'ouest en est et d'est en ouest et accéder à et sortir de la caserne de la police (Waisenhausplatz 32 / Hodlerstrasse 6a). Les mesures mentionnées dans le rapport ne doivent être mises en œuvre que dans la mesure où les déplacements urgents (feu bleu / sirène) et les déplacements ordinaires des véhicules d'intervention peuvent être garantis en tout temps.
- La DSE et la police cantonale doivent être étroitement impliquées dans le déroulement du projet et les étapes de construction, afin de garantir que les tâches de la police ne seront jamais entravées.

7. Justification

Les deux bâtiments du musée, à savoir le bâtiment Stettler datant de 1879 et l'extension de 1983 (bâtiment de l'Atelier 5), doivent être rénovés de toute urgence. Une étude de faisabilité publiée en 2019 a montré que la construction d'un nouveau bâtiment pour remplacer celui de l'Atelier 5, en lieu et place d'une rénovation coûteuse, représentait la meilleure solution, combinée à l'intégration de l'immeuble de la Hodlerstrasse 6 et à la connexion avec l'espace public. Le projet «Eiger», lauréat du concours d'architecture international, prévoit la rénovation du bâtiment Stettler, la construction d'un nouveau bâtiment pour remplacer le bâtiment de l'Atelier 5 ainsi que la rénovation du bâtiment de la Hodlerstrasse 6. Le crédit demandé de 15,7 millions de francs doit permettre de financer, sur la base du projet lauréat, l'étude des mesures d'assainissement et de la construction d'un bâtiment de remplacement, ainsi que l'appel d'offres (phase SIA 41). Pour cela, la fondation du Musée des Beaux-Arts de

Berne a besoin du soutien financier du canton de Berne.

8. Référendum financier

Le présent arrêté est soumis à la votation populaire facultative et doit être publié dans la Feuille officielle du canton de Berne.

9. Charges imposées par le Grand Conseil

1. Il faut prendre en compte les interdépendances avec les projets d'urbanisme concernés, les documenter de manière détaillée et les faire figurer dans la planification du projet en tant que risques.
2. Il convient de s'assurer que la «planification apprenante», ainsi que la collaboration avec la ville de Berne et les parties concernées, soient mises en œuvre sans hausse des coûts pour le musée et le canton.
3. Le Musée des Beaux-Arts fournit un rapport régulier sur les promesses de financement faites par des tiers, le respect des acquisitions prévues (conformément au point 5.2 du rapport), ainsi que sur les sources alternatives de financement par des tiers, dans l'éventualité où celles-ci seraient compromises.
4. Les risques liés à la construction sont assurés par le Musée des Beaux-Arts même. Le plafond des coûts ne sera en aucun cas dépassé. Il faut faire en sorte de compenser les coûts supplémentaires à temps en apportant des modifications au projet ou d'en assurer le financement par des fonds tiers supplémentaires.
5. Le renchérissement ainsi qu'une éventuelle augmentation de la TVA sont inclus dans le plafond des coûts.
6. Le crédit est approuvé à condition que la ville de Berne garantisse que la Hodlerstrasse demeurera ouverte en permanence au trafic individuel dans la direction ouest (bretelle autoroutière de Neufeld).

Berne, le 10 septembre 2025

Au nom du Grand Conseil
Edith Siegenthaler, Présidente
Patrick Trees, Secrétaire général



Le Grand Conseil du canton de Berne recommande de voter comme suit le 14 juin 2026 :

**Crédit d'étude pour le Musée des Beaux-Arts de Berne
(rénovation et construction d'un bâtiment de remplacement)**

OUI

Message du Grand Conseil accompagnant les objets soumis à votation

Approuvé le 9 mars 2026 par la Commission des institutions politiques et des relations extérieures;
imprimé sur du papier FSC mixte provenant de stocks excédentaires des élections du Grand Conseil 2026



**Site Internet sur
les votations**
www.be.ch/votations



**Application sur
les votations**
VoteInfo